



Audit parallèle sur le passeport biométrique

L'essentiel en bref

Le groupe de travail Révision informatique de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en Europe (EUROSAI) a préalablement décidé d'examiner les procédures d'établissement des passeports biométriques. Cette décision repose sur les exigences communes que doivent remplir les passeports contenant des données biométriques. Le contrôle a été mené sous la forme d'un audit parallèle au niveau international. Les bases et le programme de l'audit ont été déterminés en concertation avec les six pays participants.

La révision a pour but d'évaluer les processus et l'organisation relatifs au cycle de vie de la dernière génération de passeports biométriques suisses. L'audit couvre l'ensemble du processus, de la demande d'un nouveau passeport à la livraison à son titulaire. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est fondé sur les exigences principales des contrôles informatiques généraux (ITGC) pour évaluer les systèmes informatiques et les installations utilisés. Lors des audits informatiques, ces exigences sont en règle générale évaluées d'après les normes d'audit suisses.

Le CDF estime que les résultats de l'audit sont bons et juge le processus de la demande jusqu'à la livraison du passeport biométrique adéquats et maîtrisés. À ses yeux, certaines améliorations s'imposent en ce qui concerne les systèmes informatiques mis en œuvre et les installations utilisées. Le CDF a formulé les recommandations en la matière dans ce rapport.

Les principales constatations sont énumérées ci-dessous :

- Les applications informatiques sont pourvues de dispositifs d'alimentation d'urgence et de systèmes de substitution en cas de panne ou d'interruptions. Les mesures d'urgence se sont révélées efficaces lors de coupures de courant. Toutefois, aucun test planifié de l'ensemble des mesures d'urgence n'est effectué à intervalles réguliers.
- Le Conseil fédéral a défini une nouvelle stratégie en matière de centres de données pour l'ensemble de l'environnement informatique de la Confédération. Il est important de tenir compte suffisamment tôt des applications relatives aux passeports lors des planifications concernant les nouveaux centres de données externes.
- En 2011, le Conseil fédéral a décidé de lancer d'ici 2016 des travaux visant à préparer la mise en place et l'exploitation d'un deuxième centre indépendant de fabrication des passeports. Une nouvelle génération de passeports est en outre prévue dans un avenir proche. La planification de ces deux projets doit être coordonnée et harmonisée en temps utile.

- [REDACTED]

Le présent rapport n'est destiné qu'aux autorités suisses et aux personnes concernées par l'audit. Le CDF supervisera la rédaction d'un rapport succinct anonymisé avec les pays européens participants. Il sera partagé entre ces derniers et ne comprendra aucun détail sur d'éventuels points faibles.

Texte original en allemand